



Sécurité alimentaire et résilience des écosystèmes: la Commission intensifie son action en faveur des pollinisateurs

Bruxelles, le 24 janvier 2023

La Commission présente ce jour [«Un nouveau pacte en faveur des pollinisateurs»](#) pour lutter contre le déclin alarmant des insectes pollinisateurs sauvages en Europe, en révisant [l'initiative européenne sur les pollinisateurs de 2018](#). Les citoyens réclament de plus en plus des actions décisives contre la perte de pollinisateurs, notamment dans le cadre de la récente initiative citoyenne européenne [«Sauvons les abeilles et les agriculteurs»](#), qui a été couronnée de succès. L'initiative renouvelée définit les mesures à prendre par l'UE et les États membres pour inverser le déclin des pollinisateurs d'ici à 2030, étant donné qu'aujourd'hui, une espèce d'abeilles, de papillons et de syrphes sur trois est en train de disparaître dans l'UE. Elle complète la [proposition législative sur la restauration de la nature](#) présentée par la Commission en juin 2022 et constitue un élément essentiel de la [stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030](#), de la [stratégie De la ferme à la table](#) et du [pacte vert pour l'Europe](#).

Inverser le déclin des pollinisateurs d'ici à 2030

L'initiative révisée de l'UE sur les pollinisateurs fixe des objectifs pour 2030 et des actions réparties en trois priorités: la première consiste à **améliorer la conservation des pollinisateurs et à lutter contre les causes de leur déclin**. Pour ce faire, il faudra:

- **améliorer la conservation des espèces et des habitats:** ainsi, la Commission finalisera les plans de conservation des espèces pollinisatrices menacées, elle recensera les pollinisateurs typiques des habitats protégés au titre de la directive «Habitats» que les États membres devraient protéger et, en collaboration avec les États membres, elle élaborera un projet de réseau de corridors écologiques pour les pollinisateurs ou «Buzz Lines»;
- **restaurer les habitats dans les paysages agricoles,** notamment en soutenant davantage l'agriculture respectueuse des pollinisateurs dans le cadre de la politique agricole commune;
- **atténuer les effets de l'utilisation des pesticides** sur les pollinisateurs, par exemple au moyen de l'obligation légale de mettre en œuvre une lutte intégrée contre les ennemis des cultures ou de méthodes d'essai supplémentaires pour déterminer la toxicité des pesticides pour les pollinisateurs, y compris leurs effets sublétaux et chroniques. L'utilisation excessive de pesticides est un facteur clé de la perte de pollinisateurs: il sera essentiel de réduire l'utilisation des pesticides et les risques qu'ils

présentent conformément à la [proposition](#) de la Commission sur une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable;

- **améliorer les habitats des pollinisateurs dans les zones urbaines;**
- lutter contre les effets **du changement climatique, des espèces exotiques envahissantes et d'autres menaces**, telles que les biocides ou la pollution lumineuse, sur les pollinisateurs.

L'initiative s'attachera également à **améliorer les connaissances** sur le déclin des pollinisateurs, ses causes et ses conséquences. Les actions consisteront notamment à mettre en place un **système de suivi complet**, à soutenir la recherche et l'évaluation, par exemple en cartographiant les **principales zones de pollinisation** d'ici à 2025, et, de manière ciblée, à promouvoir le renforcement des capacités et la diffusion des connaissances.

Une dernière priorité consiste à **mobiliser la société et promouvoir la planification stratégique et la coopération**. La Commission aidera les États membres à élaborer des **stratégies nationales en faveur des pollinisateurs**. La Commission et les États membres **aideront également les citoyens et les entreprises à agir**, par exemple en sensibilisant le public et en soutenant la science citoyenne.

La liste complète des actions figure en [annexe de la communication intitulée «Un nouveau pacte en faveur des pollinisateurs»](#).

Prochaines étapes

La Commission invite le Parlement européen et le Conseil à approuver les nouvelles actions et à participer activement à leur mise en œuvre, en étroite coopération avec l'ensemble des parties prenantes. Les nouvelles actions compléteront les futurs plans nationaux de restauration (au titre de la proposition législative sur la restauration de la nature), dans le cadre desquels les États membres détermineront les mesures à prendre pour atteindre l'objectif juridiquement contraignant d'inverser le déclin des populations de pollinisateurs d'ici à 2030. Dans le courant de l'année, la Commission répondra à l'initiative citoyenne «Sauvons les abeilles et les agriculteurs» dans une communication spécifique.

Contexte

Les pollinisateurs font partie intégrante d'écosystèmes sains. Sans eux, de nombreuses espèces végétales déclinent et finiront par disparaître, de même que les organismes qui en dépendent, ce qui pourrait avoir de graves conséquences écologiques, sociales et économiques. Environ 80 % des espèces cultivées et des plantes à fleurs sauvages dépendent de la pollinisation animale: la perte de pollinisateurs est donc l'une des plus grandes menaces pesant sur la nature, le bien-être de l'homme et la sécurité alimentaire, car elle met en péril la [durabilité de la production agricole à long terme](#). Le contexte géopolitique actuel renforce encore la nécessité de rendre notre système alimentaire plus résilient, notamment en protégeant et en restaurant les insectes pollinisateurs.

L'initiative se fonde sur des [consultations approfondies des parties prenantes et des retours d'informations](#) émanant du Parlement européen, du Conseil, du Comité des régions et de la Cour des comptes européenne. Elle est également conforme au [cadre mondial en matière de biodiversité de Kunming-Montréal](#) récemment adopté, qui comprend un objectif mondial de réduire le risque lié aux pesticides d'au moins 50 % d'ici à 2030.

Citation(s)

De petites actions peuvent avoir de grands effets. C'est le cas des pollinisateurs: ces petits insectes définiront l'avenir de la nature et la sécurité alimentaire à long terme. Nous avons besoin d'actions immédiates et ciblées pour sauver les pollinisateurs, car ils sont inestimables pour nos écosystèmes, nos sociétés et nos économies. Ce nouveau pacte de l'UE pour les pollinisateurs constitue une avancée décisive pas uniquement pour l'UE, et peut inspirer des actions similaires à travers le monde. Agissons avant qu'il ne soit trop tard.

Virginijus Sinkevičius, commissaire à l'environnement, aux océans et à la pêche - 24/01/2023

Les agriculteurs sont en première ligne pour constater les effets du changement climatique et la perte de biodiversité. Nous savons que le déclin des pollinisateurs présente un risque direct pour la productivité agricole. Il ne peut y avoir de sécurité alimentaire à long terme sans une plus grande durabilité. Je reconnais et salue le dur labeur des agriculteurs qui s'emploient chaque jour à nous nourrir tout en respectant les exigences environnementales les plus ambitieuses au monde. Les plans stratégiques relevant de la PAC les soutiendront dans leur transition vers des pratiques plus écologiques.

Janusz Wojciechowski, commissaire à l'agriculture - 24/01/2023

Les citoyens européens demandent haut et fort des mesures pour protéger les pollinisateurs. Dans l'UE, la moitié des cultures qui dépendent de la pollinisation sont déjà déficitaires. Il est absolument nécessaire de réduire et de remplacer les pesticides chimiques. Les abeilles et les papillons doivent à nouveau prospérer si nous voulons que les agriculteurs européens prospèrent eux aussi dans un environnement sain.

Frans Timmermans, vice-président exécutif chargé du pacte vert pour l'Europe - 24/01/2023

Il est essentiel de protéger les pollinisateurs afin de préserver notre biodiversité et notre planète pour les générations futures. Nos citoyens appellent constamment à une action résolue au niveau de l'UE. Nous savons que l'utilisation excessive des pesticides et la dépendance excessive à l'égard de ceux-ci constituent une menace pour notre sécurité alimentaire, la rentabilité des exploitations agricoles, la biodiversité et notre environnement. Nous continuerons à travailler d'arrache-pied pour réduire l'utilisation des pesticides et minimiser la perte de pollinisateurs à l'avenir.

Stella Kyriakides, commissaire à la santé et à la sécurité alimentaire - 24/01/2023

Pour en savoir plus

[Questions-réponses sur l'initiative européenne révisée sur les pollinisateurs](#)

[Communication «Un nouveau pacte pour les pollinisateurs» et annexe](#)

[Initiative européenne sur les pollinisateurs – Environnement – Commission européenne \(europa.eu\)](#)

[Document de travail des services de la Commission – Facteurs de la sécurité alimentaire](#)

[Ruche d'informations sur les pollinisateurs de l'UE](#)

[Pollinator Park \(europa.eu\)](#)

Anitta Hipper - Tél. : + 32 2 298 56 91

Fiorella Belciu – Tél. : +32 2 299 37 34

Contact pour la presse en France

Adina REVOL
07 70 12 26 74
adina.revol@ec.europa.eu

Martin VERHILLE
0750297997
Martin.verhille@ext.ec.europa.eu

Représentation en France de la Commission européenne

19 rue Cognacq Jay 75007 PARIS
Tél. : +33 (0)1 40 63 38 00

2 rue Henri Barbusse 13001 MARSEILLE
Tél. : +33 (0)4 91 91 46 00